

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
- - -  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / M. ERIC LE DISSES

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
13 Juillet 2016**

**OBJET :** Ports départementaux. Aide à la filière pêche - 1ère répartition 2016 - Association Aqua Passion

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer, à l'association Aqua Passion dans le cadre du programme d'aide à la filière pêche, au titre de l'exercice 2016, une subvention de fonctionnement de 4 596 € pour la réalisation de son projet de valorisation de la pêche artisanale sur le port départemental de La Ciotat ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante, conforme au projet type prévu à cet effet.

La dépense correspondante de 4 596 € sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65 – fonction 94 – article 6574 du budget départemental 2016, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**